

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 18 décembre 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 18 décembre 2013 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mmes DE HARO et BOUCHER
MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ et ROLLAND

Absent excusé : MM.MORENO, PEREZ et ROUSSILLON

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteurs : Mme SISTERNES et M. JANTEL

Début de séance : 21h04

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

• Délibérations

- Maintenance « Défibrillateur »

Mme SISTERNES rappelle tout d'abord aux élus l'achat par la Communauté des Communes du Pays de Thongue (CCPT) d'un défibrillateur à toutes les communes « membres » et la mise en place de celui de la Commune sur le mur de la pharmacie.

Pour permettre une utilisation efficace à tout moment de cet appareil, elle précise qu'il est nécessaire de signer un contrat de maintenance avec une entreprise agréée. Elle donne lecture de celui des Etablissements « MONNIN Fire safety » proposé par la CCPT.

Concernant la clause qui stipule des visites annuelles de contrôle, M. GIRAUD estime qu'elles ne sont pas suffisantes étant donné l'importance du bon fonctionnement de cet appareil et demande qu'elles soient semestrielles.

Mme SISTERNES prend acte et précise qu'elle fera part de cette remarque à l'établissement concerné.

Ceci étant pris en compte, M. le Maire propose aux élus de signer ce contrat pour une redevance annuelle forfaitaire de l'ordre de 96,38€ HT.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

- Périmètre Agricole Et Naturel (P.A.E.N)

Monsieur le Maire présente au Conseil la possibilité de mettre en place sur le territoire de notre Commune un plan de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

En effet, face à la pression urbaine et suite aux aménagements réalisés sur le terrain (réseau d'irrigation), il convient de protéger ce territoire afin de maintenir sa vocation agricole.

Ce projet va nécessiter un certain nombre de réunions destinées à bien cibler le territoire pour identifier et quantifier le P.A.E.N.

Bien entendu, si le Conseil municipal est favorable à cette démarche, les élus auront à étudier l'ampleur du projet et sa localisation.

Cette procédure passera également par la mise en place d'une enquête publique destinée à faire état et prendre en compte les remarques et des suggestions des riverains et propriétaires.

Il précise également qu'une fois le document approuvé, il sera très difficile voire impossible de le modifier à la baisse, d'où la pertinence d'une réflexion très aboutie vis-à-vis des projets que la Commune pourrait porter.

Après questions et interrogations, le Conseil accepte à l'unanimité la possibilité de mise en place sur notre Commune d'un P.A.E.N.

- Utilisation de 25% en dépenses « investissement » 2013.

Monsieur le Maire rappelle que, selon la loi, la Commune a le droit d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013 afin de continuer à payer certaines factures d'investissement. Pour cela, il faut avoir l'autorisation des élus par délibération.

Il demande donc au Conseil l'autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement selon la loi citée plus haut.

Celui-ci autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

- Décision modificative « Assainissement »

Monsieur le Maire expose que, pour équilibrer le budget principal « Assainissement » 2013, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

- FONCTIONNEMENT – DEPENSES

- Compte 66 – imputation 66111: + 1 €
- Compte 011 – imputation 615 : - 1 €

Le Conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

- Virement de crédit

Monsieur le Maire expose que, pour équilibrer le budget principal 2013, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

- Compte 67 – imputation 6718 : + 250 €
- Compte 011 – imputation 60631 : - 250 €

Le Conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Projet d'école (AMO)

M. le Maire rappelle que, lors du dernier Conseil municipal (voir compte-rendu du 20 novembre 2013), il avait présenté les devis de quatre bureaux d'études retenus sur la base d'un même cahier des charges dans le cadre d'une AMO pour le projet d'école. Le choix ayant été difficile, il avait été décidé de rechercher des références auprès d'autres communes.

Après réflexions et à compétences et références globalement identiques, M. le Maire propose de choisir le « moins disant » à savoir le bureau d'études Z'A&MO pour un montant de 17.495 € HT.

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire à l'unanimité.

Le travail qui sera réalisé en concertation avec l'A.M.O permettra dès le premier trimestre 2014 de lancer l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire. Le choix de cette maîtrise d'œuvre s'exprimera au travers de l'appréciation des candidatures qui seront reçues sous la forme d'un concours d'architectes. Seul trois dossiers seront retenus pour le choix final.

- Dossier « Loi sur l'eau »

Concernant la « loi sur l'eau » (voir compte-rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2013), Monsieur le Maire rappelle aux élus le déroulement, le contenu et les conclusions des études réalisées dans le cadre du dossier de demande de déclaration préfectorale au titre du code de l'environnement.

Il précise qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de création du collecteur de transfert des eaux usées de la commune à la station d'épuration de Pézenas. Ce transfert prévoit la création d'un poste de refoulement équipé d'un déversoir d'orage et qu'à ce titre la réalisation de cet ouvrage est soumise à une procédure de déclaration.

Il expose ensuite qu'il convient de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer le récépissé de déclaration prévue par la loi.

Le Conseil municipal est d'accord pour faire cette demande à l'unanimité.

- Demande de subvention complémentaire pour le raccordement à la station d'épuration de Pézenas

M. le Maire informe les élus qu'une modification de tracé du passage des Eaux Usées pour rejoindre la Station d'Epuration (StEp) de Pézenas serait nécessaire. Pour permettre de finaliser cette éventuelle modification, le bureau d'études ENTECH, maître d'œuvre des travaux, a monté un dossier de demande de subvention complémentaire établi pour un montant total de travaux de 190.000 €HT.

Ce dossier devant être validé par délibération, M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de demander au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention complémentaire.

Renseignements pris, celui-ci autorise M. le Maire à effectuer ces demandes à l'unanimité.

Il rajoute que, si les travaux se déroulent comme il se doit, le raccordement devrait être terminé à l'été 2014.

• Questions diverses.

✓ M. le Maire a développé les sujets suivants :

- Tout d'abord, il fait un point financier sur le budget principal et le budget annexe « Assainissement ».

Il précise par section les grandes masses financières qui font apparaître une concordance positive avec les prévisions et un bon niveau de recouvrement des recettes prévues. Cependant quelques recettes restent encore à percevoir, ce qui laisse espérer un bon compte administratif 2013.

Pour l'assainissement la gestion plus « serrée des boues » se confirme par une baisse des dépenses au chapitre 11.

En investissement les projets importants mis en place se confirment par un bon niveau de réalisation pour certains, tandis que d'autres sont entamés et restent à conclure.

- Il rend compte ensuite aux élus du courrier de M. FETTWEIS, propriétaire du domaine de MONTBUISSON dans lequel il demande à la Commune un échange de parcelles avec lui, étant donné la configuration des lieux, pour lui permettre de regrouper son territoire.

Renseignements complémentaires pris et après discussions, le Conseil n'est pas favorable à cet échange par 3 voix « contre » et 7 abstentions.

- La Commune ayant signé avec le département une convention qui définit les modalités et le coût de son intervention dans le domaine de l'assainissement, il informe les élus qu'une participation financière de celle-ci est demandée pour l'année 2013. Elle est calculée sur la base de la population DGF 2012 X par le tarif 2013 (0,70€ par habitant). Elle s'élève à 1211€.

- Il annonce que l'INSEE a envoyé les chiffres officiels concernant le nombre d'habitants sur la Commune à savoir :

- Population municipale : 1519
- Population totale : 1699

- Il fait lecture du courrier du Directeur d'« Hérault Habitat », M. Jean-Pierre PUGENS, concernant la vacance de certains de leurs logements individuels sur les communes voisines de THEZAN lès BEZIERS et VALROS.

Celui-ci nous remercie de bien vouloir afficher les informations relatives à ces logements en Mairie et donnent les contacts auxquels les personnes intéressées peuvent s'adresser. (Voir courrier)

- Il fait part aux élus du courrier du Comité de l'Hérault de la Ligue contre le Cancer qui développe la recherche contre le Cancer grâce en très grande partie aux dons de particuliers, de collectivités territoriales et autres. Ce comité demande à la Commune de lui apporter éventuellement une aide financière pour poursuivre et améliorer ses différentes actions.

Malgré le but plus que louable de cette association, le Conseil n'est pas favorable à cette aide car il rappelle qu'il avait été dit qu'aucune aide ne peut être donnée à ce genre d'associations en général étant donné le grand nombre de demandes.

- Il informe les élus que, pour lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles et afin de préserver la qualité d'eau de la rivière « THONGUE », plusieurs Communautés de communes dont celle du Pays de Thongue à laquelle TOURBES appartient, lancent une étude afin de définir un schéma de développement d'aires collectives sécurisées de remplissage/lavage/rinçage d'engins agricoles selon les besoins et les possibilités identifiés sur le territoire concerné. Cette étude devrait se dérouler de février à mai 2014.

- Invité dernièrement à participer aux travaux du groupe « La Poste » en témoignage de son expérience et de son évolution, il résume la réunion en ces termes : *« J'ai pu faire la démonstration de la très bonne santé de notre APC grâce à son activité en constante progression, résultats à l'appui, signe de la mobilisation des Tourbains, de l'attractivité de notre nouvel établissement et de sa mutualisation avec la Maison du Tourisme.*

Cette progression pourrait éventuellement nous permettre de demander à redevenir « Bureau de Poste » comme cela me l'a été confirmé par les responsables de La Poste. Il est à noter également que l'APC est quatrième du département de l'Hérault au niveau chiffre d'affaire. De plus, suite au dépôt en mai 2013 d'un dossier de subventions, une aide de 10.000€ a été obtenue pour l'aménagement du lieu tandis que la demande d'implantation d'un DAB a été réitérée.

Cette expérience sera développée lors de l'assemblée générale des Maires Ruraux qui se tiendra à TOURBES en 2014. »

✓ Mme BOUCHER demande ensuite la parole :

- Elle donne les dates des prochaines manifestations festives municipales de ce début d'année à savoir :

- Samedi 4 janvier à 18h30, Vœux du Maire
- Mercredi 29 janvier 2014 à 14h, Goûter des Anciens.

- Elle dresse un bilan positif du « Vide Grenier des jouets » et du Marché de Noël tant en terme de fréquentation que d'attractivité et d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h40**